

VI

VOTRE FAIT DU JOUR

Le Grand Parisien
Lundi 23 septembre 2024

PARIS | Les contraventions dressées via la vidéosurveillance sont en constante hausse ces cinq dernières années, selon les chiffres de la préfecture de police.

Ces caméras impitoyables sur la route

Dossier réalisé par
Élie Julien

CE SONT PRÈS de 4 000 caméras qui scrutent la capitale. Si certaines sécurisent des bâtiments sensibles, des parcs et jardins, une grande partie visionne surtout les rues de Paris. Leurs images sont visionnées par la vingtaine d'agents du groupe de lutte contre les auteurs d'infractions vidéo-verbalisables (Glaiv) de la préfecture de police, qui sanctionnent les conducteurs, ainsi que par des agents de la police municipale.

Elles ont permis aux équipes des services de l'État de dresser, en 2023, plus de 191 000 contraventions. Un chiffre en hausse constante ces cinq dernières années. On en comptabilisait 115 000 en 2019, par exemple. Et c'est sans compter les 375 000 émises de son côté par la police municipale, elles aussi en augmentation (250 000 en 2021).

Les agents sur le terrain plus tolérants

« Ces données illustrent un changement de paradigme. On passe d'une répression humaine à une répression par la vidéo qui fait plus de chiffre. Les caméras de vidéosurveillance ont été déployées pour faire de la vidéo-verbalisation », observe M^e Rémy Josseume, spécialiste des contestations d'amendes liées au Code de la route.

Ces chiffres, concernant les amendes dressées par la préfecture de police uniquement, « le Parisien » a pu se les procurer. Ils ont d'abord été obtenus par l'association des usagers de DansMaRue (AUDMR) après une saisine de la Commission d'accès aux documents administratifs. Ils détaillent le nombre et la nature de contraventions par arrondissement depuis 2018. Et permettent de se rendre compte des infractions routières les plus fréquentes, ainsi que celles qui sont particulièrement dans le viseur de la préfecture de police de Paris.

Au premier rang, on retrouve chaque année l'amende pour « circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules de transport public de voyageurs ». Autrement dit, le fait de conduire sur les voies de bus. Jamais moins de 60 000 amendes dressées pour

ce motif chaque année, avec même un pic à 123 000 en 2021. C'est aussi le nombre total de vidéo-verbalisations, tout motif confondu, en 2018 (120 111), en 2019 (115 837) et 2020, année Covid (120 417). C'est dans le XIV^e arrondissement que l'on se fait le plus verbaliser pour ce motif (28 400 fois en 2023). Le conducteur écope alors de 135 € d'amende. « Elle est facilement constatable par les caméras, analyse Rémy Josseume. J'imagine qu'il y a beaucoup de deux-roues dans ces PV, car ils remontent par ces voies. C'est un peu toléré par les policiers sur le terrain, mais pas par la vidéo-verbalisation. »

Des infractions moins ciblées que d'autres ?

Autre mauvais comportement dans l'œil des agents : le non-respect des sas vélo. Ces espaces placés à proximité des feux tricolores, sont réservés aux deux-roues non motorisés pour leur permettre de s'engager sans risque dans le carrefour une fois le vert venu. De plus en plus courants, ils sont encore largement ignorés par les conducteurs de voiture, scooter, moto... Puis viennent les arrêts interdits ou gênants, devant les circulations en sens interdit (près de 6 000 verbalisations en 2023, dont deux tiers dans les X^e et XX^e).

De ces chiffres, l'AUDMR remarque que toutes les infractions au Code de la route ne sont pas autant sanctionnées. Si l'association « salue une hausse considérable des verbalisations », son président, François Louis, se dit par exemple « surpris » et « déplore que les amendes pour arrêt ou circulation sur les pistes cyclables aient régressé (3 500 en 2019, contre à peine 700 en 2023) ». « Surtout s'il faut les rapporter au nombre de kilomètres de pistes cyclables qui a bondi à Paris depuis quatre ans », s'interroge-t-il.

Pour l'AUDMR, il y a un « biais de sélection en fonction des caméras les plus utilisées ». « Il n'y a qu'à voir les sens interdits, tous verbalisés aux mêmes endroits sûrement », regrette François Louis. En 2023, 39 stationnements sur une piste cyclable ont été verbalisés par les caméras sur toute la capitale. Cela semble faible. De quoi penser que certaines infractions sont plus chas-



Rue de Rivoli, Paris (IV^e), vendredi. La Ville a voté en 2022 l'installation de 320 nouvelles caméras d'ici 2026.

sées que les autres ? « Certaines peuvent être davantage relevées par les équipes, que l'on voit souvent sur le terrain, de la police municipale », veut-il croire.

La lecture de ces chiffres démontre aussi que les conducteurs circulant dans certains arrondissements sont, sur ces dernières années, beaucoup plus à l'abri de la vidéo-verbalisation. C'est le cas dans les XIX^e et XIII^e, pourtant vastes, où l'on compte moins de 1000 vidéo-verbalisations faites par la préfecture de police par an, quand 20 000 sont effectuées dans certains arrondissements (X^e, XII^e, XIV^e) chaque année. Même les « petits » arrondissements du cœur de la capitale les devançant. Comment l'expliquer ? « Je ne peux y voir qu'une bonne tenue

des automobilistes qui traversent le XIX^e, sourit le maire (PS) François Dagnaud, étonné. Plus sérieusement, je ne souhaite pas qu'on transige avec la sécurité routière ! »

Pour Nicolas Nordmann, adjoint à la maire de Paris en charge de la sécurité, cela peut, en partie seulement, s'expliquer par une densité de caméras parfois moins importantes dans certains arrondissements. « On avait moins de caméras sur les grands arrondissements périphériques », reconnaît-il. Il rappelle que la Ville a voté, fin 2022, pour le déploiement de 320 nouvelles caméras sur 64 sites (dont 5 dans le XIII^e et 5 dans le XIX^e) d'ici à 2026. Pour un budget de 4 millions d'euros. La Ville a également doublé le nombre de personnes placées derrière ses écrans, avec désormais 10 opérateurs et 21 agents vidéo-verbalisateurs.

Rémy Josseume estime plutôt que ces chiffres « démontrent que



On passe d'une répression humaine à une répression par la vidéo qui fait plus de chiffre

M^e Rémy Josseume, avocat spécialisé dans la contestation d'amendes



LP/DELPHINE GOLDSZEJN



LP/SEBASTIEN COMPAGNON

Près de 25 000 PV ont été dressés l'an dernier pour non-respect du sas pour les vélos, soit la deuxième infraction la plus sanctionnée. (Archive)

AMENDES | Les voies de bus sont très surveillées

18 HEURES, en ce jeudi soir. Une grande partie de la rue La Fayette est obstruée jusqu'au boulevard Magenta, dans le X^e arrondissement de Paris, sous l'œil des caméras qui scrutent ce carrefour stratégique. Une voiture tente de slalomer sur la voie réservée aux bus et aux taxis pour gagner une poignée de places. De retour sur la seule chaussée qui lui est dédiée, Jean-Laurent, le conducteur, baisse sa fenêtre.

« Je ne le fais pas d'habitude, je suis le promets, mais je suis en retard. Quelle ville de m... », peste-t-il au volant de sa voiture professionnelle, siglée du logo d'une grande marque d'assurance. Après coup, il tempère : « Je sais que certains carrefours sont toujours bloqués, qu'on peut prendre une amende pour ça. Un grand classique. Je prends une amende par an pour avoir emprunté la voie de bus. »

« Si vous êtes en retard, c'est tentant... »

Comme des milliers de conducteurs à Paris, il n'échappe pas aux agents du groupe de lutte contre les auteurs d'infractions vidéoverbalisables de la préfecture de police. En 2023, 120 000 des 191 000 amendes dressées à l'aide des caméras déployées dans la capitale étaient liées à cette infraction. Rien que dans ce X^e arrondissement, ce sont plus de 20 000 PV pour cette infraction, qui débouche sur une amende de 135 €. L'un des secteurs les plus concernés.

« Si vous êtes très en retard, ces voies de bus sont tentantes. J'ai pris une amende pour ça par vidéoverbalisation rue de Rivoli (I^{er}) avant qu'il y ait les pistes cyclables », se souvient Marc, englué dans le trafic rue La Fayette. Depuis, ce photographe professionnel a une technique : « J'utilise mon scooter qui a un prolongement derrière, comme ça ils ne peuvent pas voir la plaque. »

« Depuis le développement des pistes cyclables, on retrouve de

plus en plus de monde dans nos voies, concède Guedich, conducteur de bus. La RATP revoit souvent nos temps de marge car on met de plus en plus de temps à réaliser nos trajets. Mais je comprends les automobilistes, ils n'ont pas le choix. »

Cette infraction serait-elle donc en hausse en raison des embouteillages dans Paris ? C'est la thèse que soutient aussi l'avocat spécialiste du Code de la route M^e Rémy Josseume. « La voie de bus est devenue une voie de contournement des bouchons », assure-t-il.

Ile-de-France Mobilités, l'organe chargé des transports publics franciliens, déplore une baisse de 29 % de la fréquentation des bus entre 2019 et 2023 : « Cette baisse s'explique surtout par des perturbations sur la voirie à Paris qui provoquent une baisse de la vitesse. C'est pourquoi nous avons signé un protocole en mai selon lequel la vidéoverbalisation doit permettre d'endiguer le phénomène des véhicules stationnés sur les voies de bus (ou y circulant). »

« Cinq millions de personnes utilisent les bus chaque jour, donc il faut pouvoir assurer leur fluidité, appuie Nicolas Nordman, adjoint à la maire de Paris en charge de la sécurité. On a tout de même énormément d'autres sujets, comme la sécurité des piétons, des voies cyclables, les feux rouges grillés... »



Cinq millions de personnes utilisent les bus chaque jour, donc il faut pouvoir assurer leur fluidité

Nicolas Nordman, adjoint à la maire de Paris en charge de la sécurité



LP/D. Goldszejn.

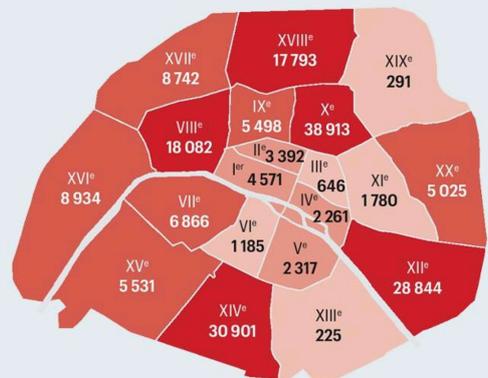
Les chiffres de la vidéoverbalisation

Principaux types de contraventions dressées par la préfecture de police, en 2023

1	Circulation interdite sur une voie réservée aux transports publics	120 372
2	Non-respect du sas vélo	24 474
3	Arrêt très gênant pour la circulation	14 920
4	Arrêt interdit	13 862
5	Circulation en sens interdit	5 923
6	Franchissement d'une ligne blanche	3 050
7	Engagement dans une intersection au risque de la bloquer	2 584
8	Non-observation de l'arrêt à un feu rouge	2 065
9	Stationnement sur une place de livraison	946
10	Circulation sur une piste cyclable	756

Nombre de contraventions dressées par arrondissement, en 2023

- Moins de 2 000
- De 2 000 à 5 000
- De 5 000 à 15 000
- Plus de 15 000



Note : les agents de la Ville ont, quant à eux, procédé à 375 000 vidéoverbalisations. Source : préfecture de police • Le Parisien-Infographie.